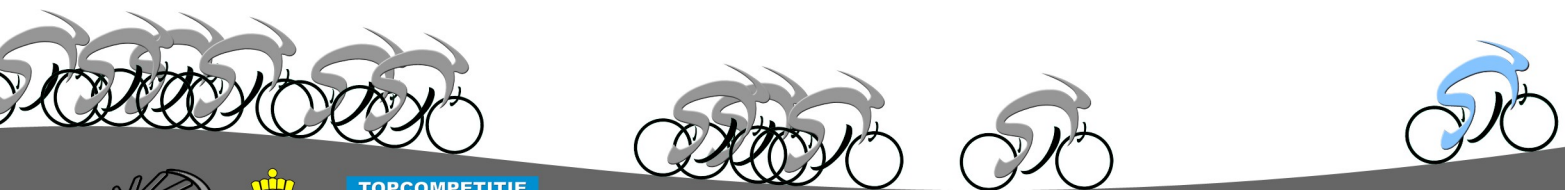




gp criquielion  
boussu >>> deux-acren  
samedi 18 mai 2013

# OFFICIAL ROADBOOK



[www.ententecyclisteacrenoise.be](http://www.ententecyclisteacrenoise.be)



## Partenaires

## Palmarès

1991	1. CRIQUIELION Claudy		2001	1. HUGUES Cameron		2008	1. POLAZZI Fabio	
	2. SERGEANT Marc			2. Mc PARTLAND David			2. BRUYLANDTS Dave	
	3. DHAENENS Rudy			3. MENEGHETTI Carlo			3. DEGAND Thomas	
1995	1. PRIMO Gino		2002	1. BOXUS Renaud		2009	1. KUYPERS Nico	
	2. LANGE Malcom			2. VERHAEGEN Johan			2. DEGAND Thomas	
	3. RIVIERA Gianni			3. HASIKAWA Ken			3. STERCK Gunter	
1996	1. REMELS Johan		2003	1. HOVELINCK Kurt		2010	1. WALLAYS Jelle	
	2. DEFOURNI Pascal			2. PETILLAU Stéphane			2. SOLEMEINE Jarl	
	3. KOWALSKI Pawel			3. BAZAYEV Assan			3. VERMOTE Julien	
1997	1. VAN ACKEN Steve		2004	1. HAYNES Hamish		2011	1. DE TROYER Tim	
	2. LUCCINI Yannick			2. O'LAUGHLIN David			2. DONNAY Laurent	
	3. VERDEYEN Geert			3. BASTIN Raphaël			3. VLASSELAER Maarten	
1998	1. NIJS Sven		2005	1. DEGEZELLE Kevin		2012	1. DAVID Tom	
	2. VERDEYEN Geert			2. BLACKGROVE David			2. BREYNE Jonathan	
	3. CLAS Jan			3. ZUDA Yitiy			3. WYTINCK Niels	
1999	1. DAVID Gianni		2006	1. HENRION Jonathan		2013		
	2. VANDERMASSEN Danny			2. BAUGNIES Jérôme				
	3. RINGOET Guido			3. HURD Robert				
2000	1. VERHAEGEN Johan		2007	1. BLANCHY Michaël				
	2. LALOUX Guillaume			2. TRAKSEL Bobbie				
	3. MOREAU Yvan			3. STYBAR Sdenek				



Boussu...



## Officiels

### Président du Collège des Commissaires :

Jacques PAILLEUX (FRA) Commissaire International UCI  
Rue des Champs, 14  
14280 AUTHIE (France)  
téléphone : +33 2 31 26 75 53 / mobile : +33 6 85 22 92 85 / email : jpcomuci@club-internet.fr

**Commissaire 2 :** Sébastien DE MEY

**Commissaire 3 :** Pascal EECKHOUT

**Commissaire 4 :** Dirk HEYE

**Juge à l'Arrivée :** Michel BOSQUILLON

**Commissaire Moto 1 :** Laurent GENETELLI

**Commissaire Moto 2 :** Jacques FLEMAL

### Commissaire Antidopage :

Fernand GRETHEN (LUX) Agent de Contrôle du Dopage UCI  
Boulevard Simonis, 128  
2539 LUXEMBOURG (Luxembourg)  
téléphone : +352 26 43 18 83 / mobile : +352 691 44 92 83 / email : fernandg@pt.lu

**Télécom 1 :** Freddy HAVELANGE

**Télécom 2 :** Freddy VAN STEEN

**Pilote Moto 1 :** Ronny VAN DYCK

**Pilote Moto 2 :** Michel PIRLOT

**Pilote Moto Informations :** Rudy PLOMB

**Speaker Radio Tour :** Michel DELESTINNE (164,510 Mhz)

**Photo Finish :** FCWB Hainaut

## Organisation de course

### Voitures Ouvreuses (3)

Philippe VAN WAYEMBERGHE (1) / Festina Watches by Wim RUELENS (2)  
téléphone : +32 (0)16 572 100

### Voitures Neutres (3)

Mavic Benelux Codagex  
mobile : +32 (0)476 292 581

### Motos Ardoisiers (2)

MotoCyclisme  
mobile : +32 (0)489 397 874

### Motos Signaleurs Mobiles (10)

Etienne DELTOUR  
mobile : +32 (0)496 204 514

### Bus des Abandons

Ville de Boussu  
mobile : +32 (0)499 341 771

### Camion Balai

Maison Alain BARBAIX  
mobile : +32 (0)475 919 874

### Chaperons Contrôle Antidopage (3)

Daniel DEGUSSME  
mobile : +32 (0)476 412 685  
Serge CARTON  
mobile : +32 (0)478 338 358  
Marcel HAYEZ  
mobile : +32 (0)494 890 511

## Organisateurs

### Comité

Entente Cycliste Acrenoise asbl  
Rue d'En Bas, 7  
7864 Deux-Acren (Belgique)  
téléphone : +32 (0)68 335 967 / email : info@ententecyclisteacrenoise.be  
TVA : BE 0846 022 023 / IBAN : BE30 3631 0817 1511 / BIC : BBRUBEBB



### Président & Directeur de Course

Claudy CRIQUIELION  
Rue Glacénée, 24c  
7864 Deux-Acren (Belgique)  
mobile : +32 (0)475 459 039 / email : claudy.criquelion@ententecyclisteacrenoise.be

### Vice Président

Jacques HAEGEMAN  
Rue Culant, 116b  
7864 Deux-Acren (Belgique)  
mobile : +32 (0)475 606 313 / email : jacques.haegeman@ententecyclisteacrenoise.be

### Secrétaire

Pierre BOUTRIAUX  
Rue d'En Bas, 7  
7864 Deux-Acren (Belgique)  
mobile : +32 (0)474 924 641 / email : pierre.boutriaux@ententecyclisteacrenoise.be

### Secrétaire Adjoint & Responsable signaleurs

Michel CRIQUIELION  
Rue de Lessines,  
7864 Deux-Acren (Belgique)  
mobile : +32 (0)477 340 564 / email : michel.criquelion@ententecyclisteacrenoise.be

### Trésorier

Guy BULTEAU  
Rue Glacénée, 47b  
7864 Deux-Acren (Belgique)  
mobile : +32 (0)477 224 604 / email : guy.bulteau@ententecyclisteacrenoise.be

### Directeur de Course Adjoint

Laurent HAEGEMAN  
Rue Culant, 116  
7864 Deux-Acren (Belgique)  
mobile : +32 (0)499 341 771 / email : laurent.haegeman@ententecyclisteacrenoise.be

### Commissaires

Renaud BULTEAU	Olivier LIVEMONT
Lionel CAMPAGNOLO	Guy NIESENS
Serge CARTON	Michel SCHRIJERS
Gérard COOLS	Bernard VANDEPONSEELE
Christian CRELOT	Jacques VAN DER TAELEN
Mathieu CRIQUIELION	Philippe VAN WAYEMBERGHE
Daniel DEGUSSME	
Didier FRANCO	

## Service Médical

### Médecin de Course

Docteur Philippe MOONS  
Rue Louis Lenoir Scaillet, 22  
7860 Lessines (Belgique)  
téléphone : +32 (0)68 334 600 / mobile : +32 (0)476 353 370 / email : docteur@grandprixcerami.be

### Ambulances

Johan COBAUX  
Rue René Magritte, 5 bte 3  
7860 Lessines (Belgique)  
mobile : +32 (0)495 500 700 / email : ambulances@grandprixcerami.be



## Hôpitaux sur le parcours

EPICURA RHMS Louis Caty  
Rue Louis Caty, 136  
7331 Baudour (Belgique)  
téléphone : +32 (0)65 768 111 / fax : +32 (0)65 643 995

EPICURA RHMS Beloeil  
Rue d'Ath, 19  
7970 Beloeil (Belgique)  
téléphone : +32 (0)69 682 711 / fax : +32 (0)69 682 714

EPICURA RHMS La Madeleine  
Rue Maria Thomée, 1  
7800 Ath (Belgique)  
téléphone : +32 (0)68 262 111 / fax : +32 (0)68 262 015

ASZ Campus Geraardsbergen  
Gasthuisstraat, 4  
9500 Geraardsbergen (Belgique)  
téléphone : +32 (0)54 432 111 / fax : +32 (0)54 432 112

AZ Zusters Van Barmhardigheid  
Glorieuxlaan, 55  
9600 Ronse (Belgique)  
téléphone : +32 (0)55 233 011 / fax : +32 (0)55 233 022

## Renseignements techniques

### Distance

181,4 KM  
1 circuit en ligne de 67,4 KM + 6 circuits locaux de 19 KM



### Départ Fictif neutralisé sur 6500m

12h30  
Place Communale - 7300 Boussu (Belgique)



### Départ Réel

12h39  
Rue de Valenciennes, 1 - 7301 Hornu (Belgique)



### Entrée sur le circuit local

KM 60,6  
Kerkhove (N263) - 1547 Bever (Belgique)



### Passage sur la ligne d'arrivée

KM 67,4 / Km 86,4 / Km 105,4 / Km 124,4 / Km 143,4 / Km 162,4  
Rue du Pont - 7864 Deux-Acres (Belgique)



### Zone de ravitaillement fixe dans les circuits locaux

KM 69,7 / Km 88,7 / Km 107,7 / Km 126,7 / Km 145,7  
Route Industrielle - 7860 Lessines (Belgique)



### Dérivation Générale à gauche

KM 181,0  
Rue d'En Bas - 7864 Deux-Acres (Belgique)



### Arrivée

KM 181,4  
Rue du Pont - 7864 Deux-Acres (Belgique)



## Coordination policière

### DCA Tournai

Commissaire Thierry DEROO  
mobile : +32 (0)479 611 596 / email : sca.tournai@skynet.be



## Equipes & horaire de signature

1. AN POST CHAINREACTION	11h19	
2. BOFROST PRORACE CYCLING TEAM	11h21	
3. COLBA SUPERANO HAM	11h23	
4. COLOR CODE BLOWANZE	11h25	
5. CYCLING TEAM SOENENS CONSTRUKT GLAS	11h27	
6. DOLTCINI FLANDERS	11h29	
7. EFC OMEGA PHARMA QUICK STEP	11h31	
8. LOTTO BELISOL U23	11h33	
9. MELBOTECH CYCLING TEAM	11h35	
10. OVYTA EIJSSEN ACCROG CYCLING TEAM	11h37	
11. ROCH WERCHTER CYCLING TEAM	11h39	
12. TEAM 3M	11h41	
13. TERRA FOOTWEAR BICYCLE TEAM	11h43	
14. TO WIN JOSAN CYCLING TEAM	11h45	
15. T-PALM POLE CONTINENTAL WALLON	11h47	
16. VAN DER VURST CYCLING TEAM	11h49	
17. VENTILAIR STERIA	11h53	
18. VERANDAS WILLEMSCONTINENTAL TEAM	11h55	
19. VL TECHNICS ABUTRIEK CYCLING TEAM	11h57	
20. WALLONI BRUXELLES CYCLING TEAM	11h59	
21. ACCENTJOBS WANTY	12h01	
22. CRELAN EUPHONY	12h03	
23. TOPSPORT VLAANDEREN BALOISE	12h05	
24. CROFORD CYCLING TEAM	12h07	
25. TEAM HED BY STAPS	12h09	
26. TEAM EURASIA IRC TYRES	12h11	
27. TEAM LEOPARD TREK	12h13	
28. TEAM DIFFERDANGE GIGI LOSCH	12h15	



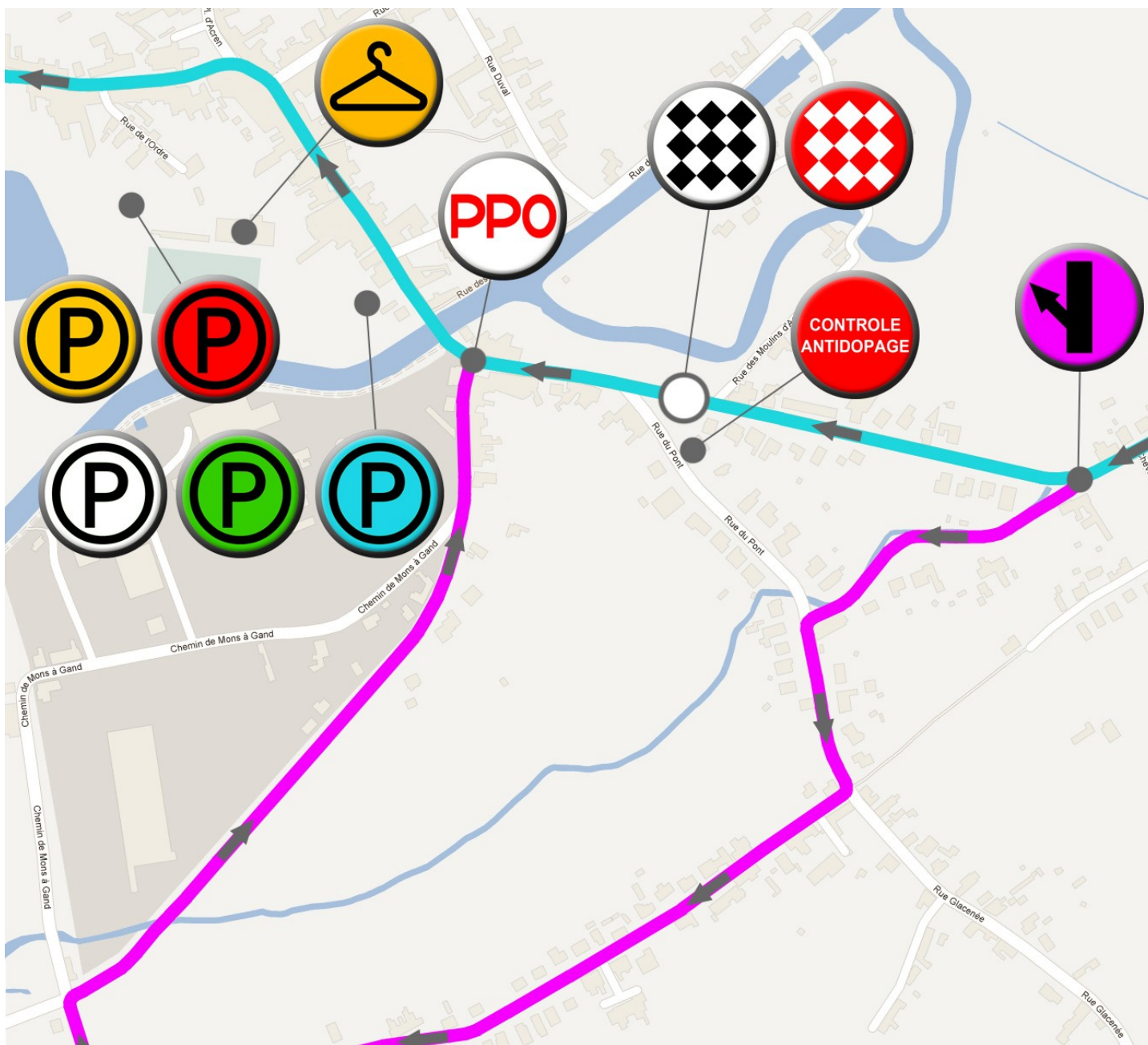
## Opérations de départ

<b>PPO DÉPART</b> Rue François Dorzée (N51) à 7300 BOUSSU (Belgique)			
<b>PERMANENCE DÉPART</b> 	<b>MAISON COMMUNALE</b> Rue François Dorzée, 3 7300 BOUSSU (BELGIQUE) téléphone : +32 (0)65 717 300 / fax : +32 (0)65 801 156	<b>Inscriptions</b> de 9h00 à 10h15 <b>Réunion des Directeurs Sportifs</b> à 10h30	<b>Accréditations</b> de 9h00 à 10h15 <b>Salle de presse</b> de 10h30 à 12h00
<b>ÉQUIPES</b>	<b>HALL OMNISPORTS</b> Rue du Centenaire 7300 BOUSSU (BELGIQUE) téléphone : +32 (0)499 341 771	<b>Parking des Equipes</b> de 8h30 à 12h30	<b>Vestiaires</b> de 8h30 à 12h00
<b>PROTOCOLE DÉPART</b>	<b>KIOSQUE</b> Rue François Dorzée 7300 BOUSSU (BELGIQUE)	<b>Présentation des Equipes</b> de 11h00 à 11h45	<b>Signature de la Feuille de Départ</b> de 11h00 à 11h45

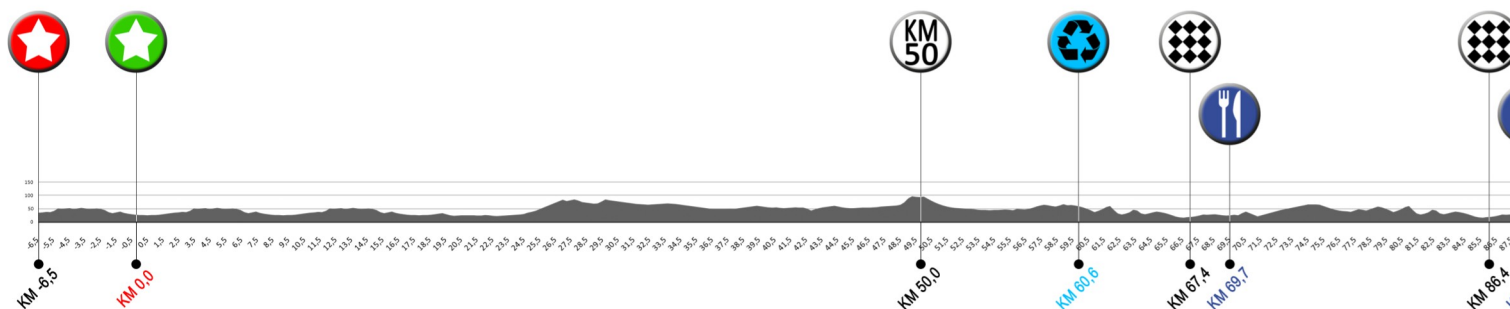
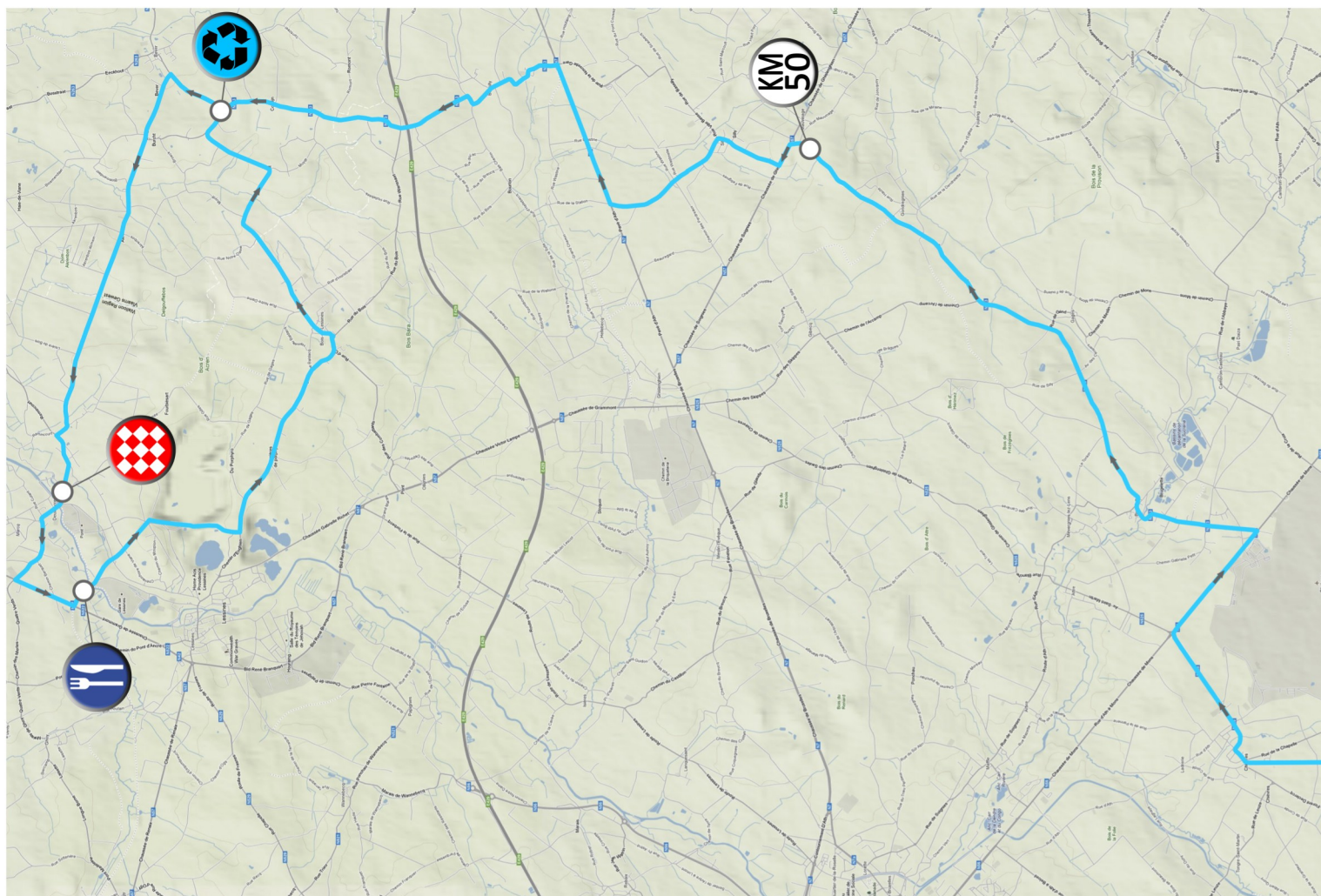


## Opérations d'arrivée

<b>PPO ARRIVÉE</b> Rue de Lessines à 7864 Deux-Acren (Belgique)			
<b>PERMANENCE ARRIVÉE</b>	<b>STADE DES CAMOMILLES</b> Rue de l'Ordre 7864 DEUX-ACREN (BELGIQUE) téléphone : +32 (0)68 338 076	<b>Classements et Résultats</b> vers 17h00 <b>Débriefing Officiels / Organiseurs</b> vers 17h45	<b>Réunion des Officiels</b> vers 17h00 <b>Salle de presse</b> de 16h30 à 18h30
<b>ÉQUIPES</b>	<b>STADE DES CAMOMILLES</b> Rue de l'Ordre 7300 DEUX-ACREN (BELGIQUE) téléphone : +32 (0)68 338 076	<b>Parking</b> de 12h30 à 19h00	<b>Vestiaires</b> de 13h30 à 18h00
<b>PROTOCOLE ARRIVÉE</b>	<b>PODIUM / CONTRÔLE ANTI DOPAGE</b> Rue du Pont 7864 DEUX-ACREN (BELGIQUE)	<b>Classement Individuel</b> les 3 premiers à l'arrivée	<b>Classement Lotto Topcompetition</b> le leader à l'issue de l'épreuve



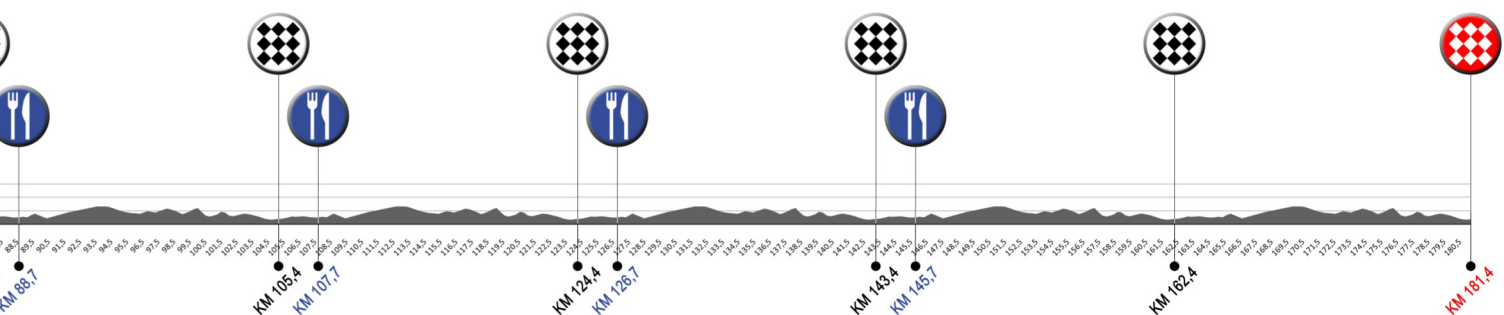
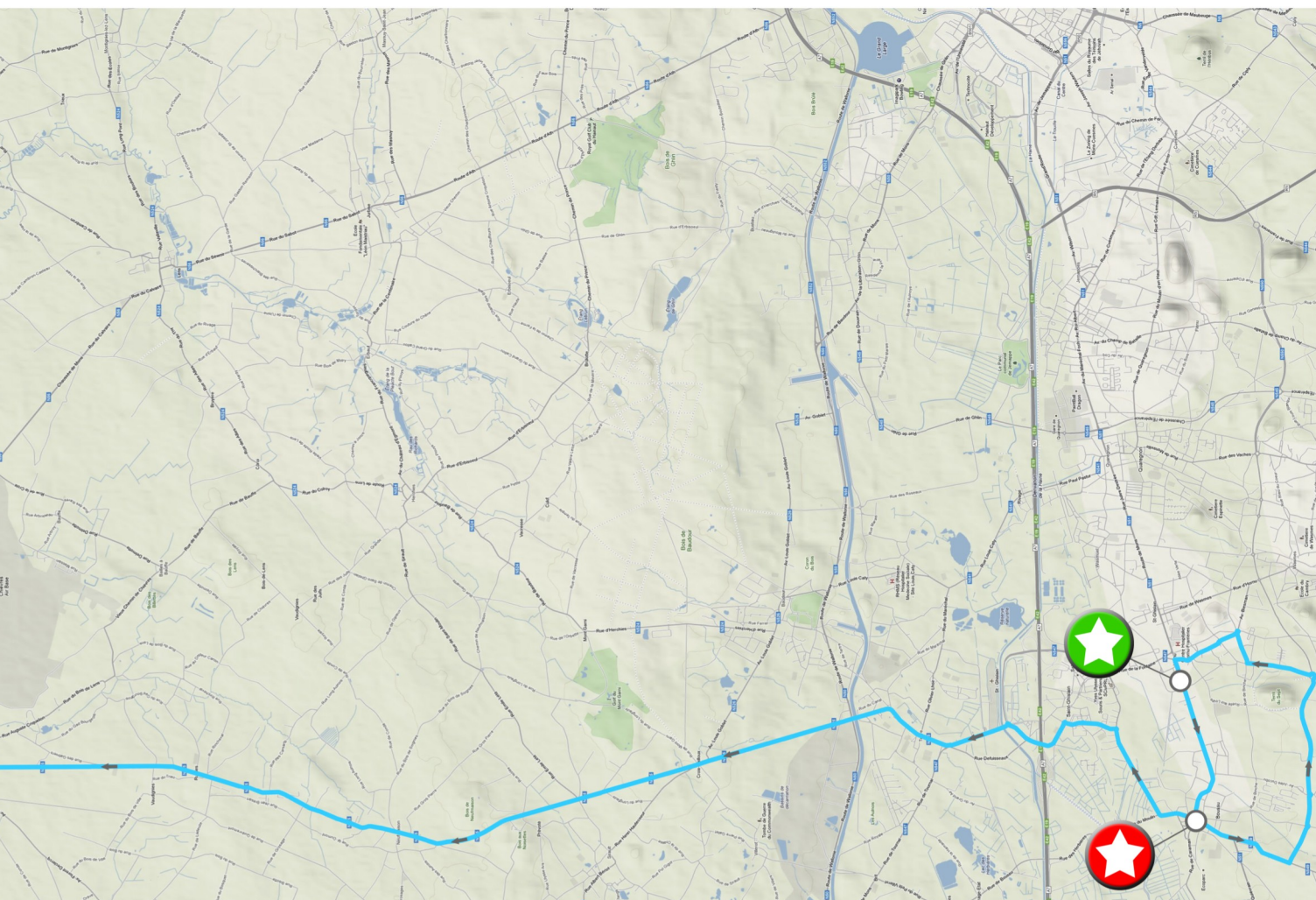
## Parcours en ligne & légende







- |  |  |  |   |   |  |   |   |  |  |
|--|--|--|---|---|--|---|---|--|--|
| <p><b>DEPART FICTIF</b><br/>Grand'Place<br/>7300 BOUSSU</p>      | <p><b>DEPART REEL</b><br/>Rue de Valenciennes<br/>7301 HORNU</p> | <p><b>OPEN BAR</b><br/>Rue Gambremont<br/>7830 SILLY</p> | <p><b>VESTIAIRES DEPART</b><br/>Rue du Centenaire<br/>7300 BOUSSU</p> | <p><b>ENTREE CIRCUIT LOCAL</b><br/>KM 60,6 - Kerkhove (N263)<br/>1547 BEVER</p> | <p><b>PASSAGE SUR LA LIGNE</b><br/>KM 67,4 / KM 86,4 / KM 105,4 / KM 124,4 / KM 143,4 / KM 162,4 - Rue du Pont<br/>7864 DEUX-ACREN</p> | <p><b>ZONE DE RAVITAILLEMENT FIXE</b><br/>KM 69,7 / KM 88,7 / KM 107,7 / KM 126,7 / KM 145,7 - Route Industrielle<br/>7860 LESSINES</p> | <p><b>PPO ARRIVEE</b><br/>Rue de Lessines<br/>7864 DEUX-ACREN</p> | <p><b>ARRIVEE</b><br/>KM 181,4 - Rue du Pont<br/>7864 DEUX-ACREN</p> | <p><b>PARKING</b><br/>Départ : F<br/>Arrivée : S</p> |
| <p><b>PPO DEPART</b><br/>Rue François Dorzée<br/>7300 BOUSSU</p> | <p><b>PARKING</b><br/>Départ : F<br/>Arrivée : F</p>             | <p><b>PARKING</b><br/>Départ : F<br/>Arrivée : F</p>     | <p><b>PARKING</b><br/>Départ : F<br/>Arrivée : S</p>                  |   |  |   |   |  |  |





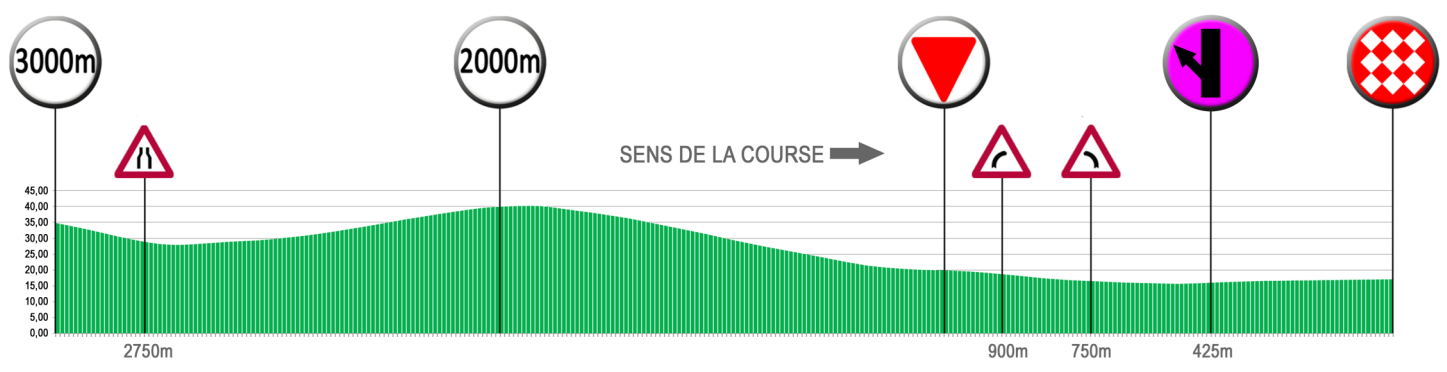
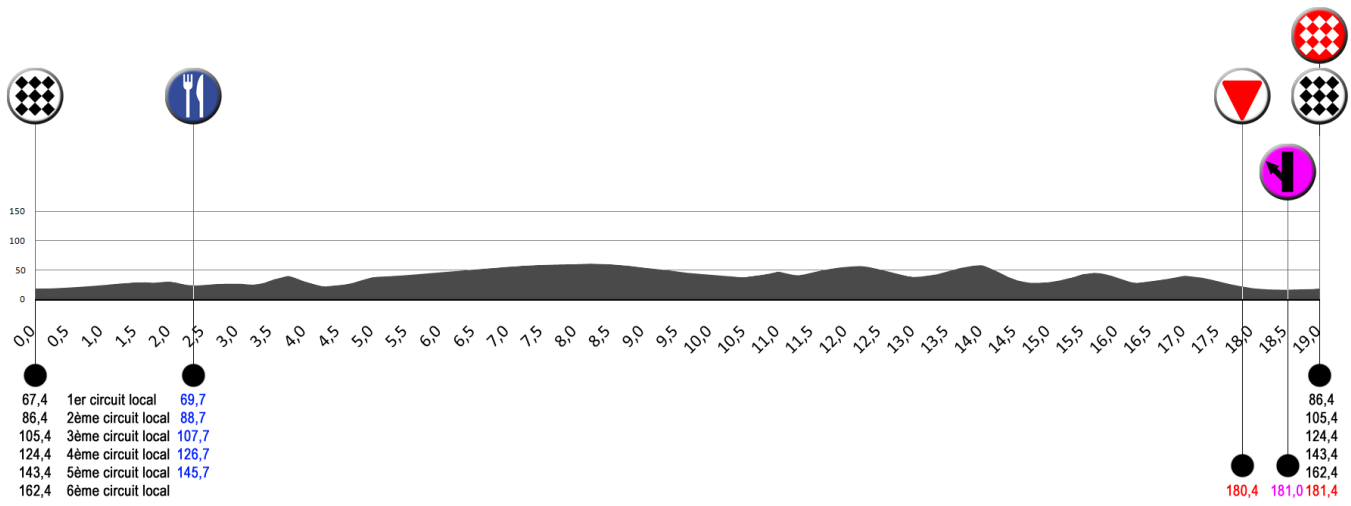
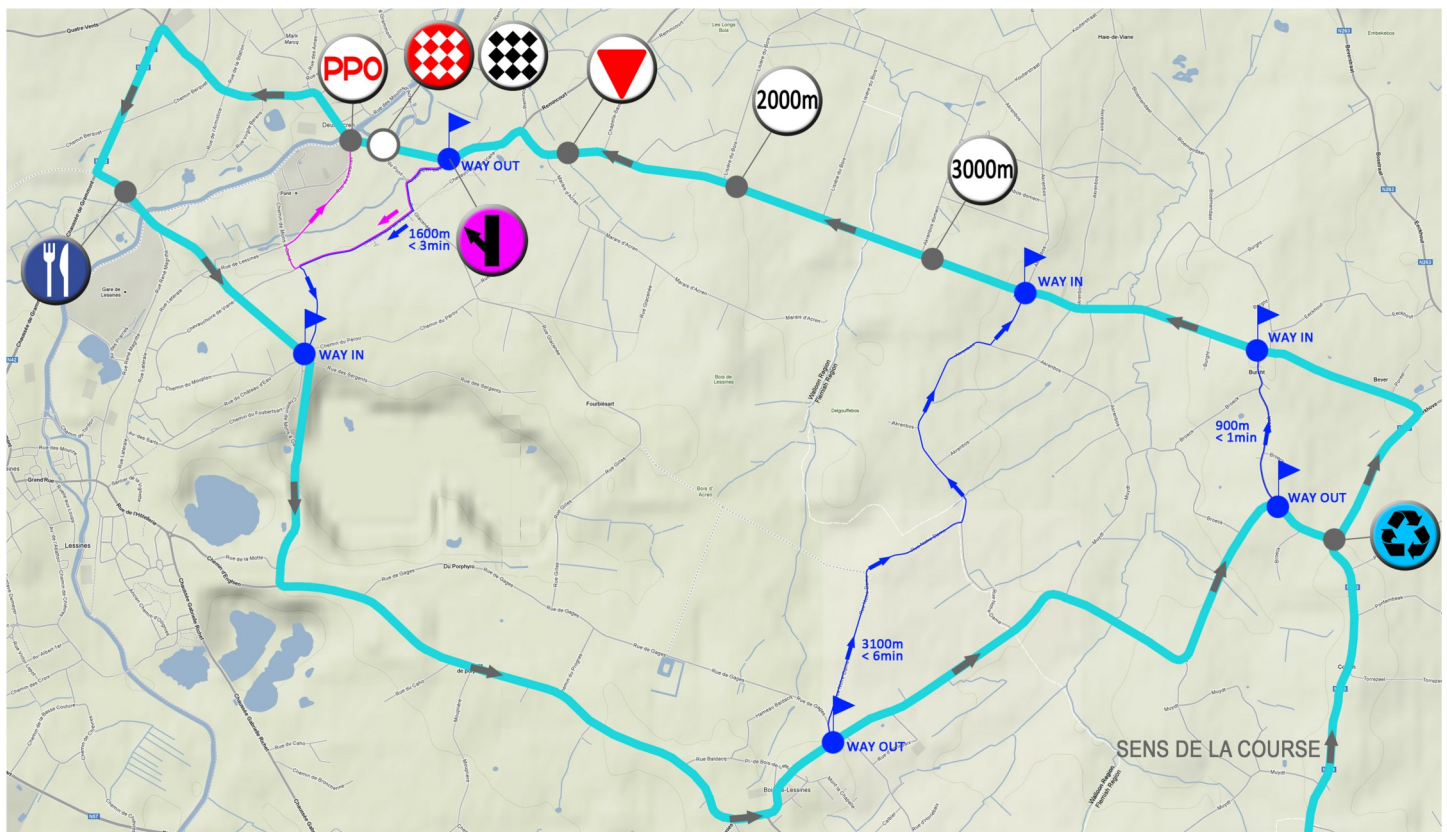


- OFFICIELS**  
Place de Boussu  
Stade des Camomilles
- PRESSE**  
Place de Boussu  
Parking Grand'Rue
- ORGANISATION**  
Place de Boussu  
Parking Grand'Rue
- EQUIPES**  
Rue du Centenaire  
Stade des Camomilles

-  **PARKING VOITURES VIP**  
Départ : Place de Boussu  
Arrivée : Parking Grand'Rue
-  **SIGNATURE DES COUREURS**  
Kiosque - Grand'Place  
7300 BOUSSU
-  **PERMANENCE DEPART (INSCRIPTIONS - ACCREDITATIONS - REUNION DIRECTEURS SPORTIFS)**  
Maison Communale - Grand'Place  
7300 BOUSSU
-  **PERMANENCE ARRIVEE (RESULTATS - REUNION OFFICIELS - REUNION OFFICIELS / ORGANISATEURS)**  
Stade des Camomilles - Rue de l'Ordre  
7864 DEUX-ACREN
-  **FLAMME ROUGE**  
Rue d'En Haut  
7864 DEUX-ACREN
-  **DERIVATION OBLIGATOIRE SAUF VEHICULES AUTORISES**  
Rue d'En Bas  
7864 DEUX-ACREN
-  **CONTROLE ANTIDOPAGE**  
Rue du Pont, 5 (Ets Delauw)  
7864 DEUX-ACREN

# grand prix criquielion '13

## Circuit local & 3 derniers km



## Détails du parcours

N°	DÉJÀ FAIT	A FAIRE	40	44	DIR	LOCALITES / RUES / POINTS DANGEREUX	
A	0,0	6,5	12:30	12:30		<b>BOUSSU / Rue François Dorzée (N51) DEPART FICTIF NEUTRALISE</b>	
B	0,0	6,5	12:30	12:30	AG	BOUSSU / Rue Neuve (N51)	
C	0,6	5,9	12:30	12:30	TD	BOUSSU / Rue Neuve (N549)	
D	0,9	5,6	12:31	12:31	TD	BOUSSU / Rue du Cornet (N549)	
E	1,4	5,1	12:32	12:31	AG	BOUSSU / Axiale Borraine	
F	1,9	4,6	12:32	12:32	TD	BOUSSU / Axiale Borraine RONDPOINT : PASSAGE DES 2 COTES	
G	2,4	4,1	12:33	12:33	TD	BOUSSU / Axiale Borraine RONDPOINT : PASSAGE DES 2 COTES	
H	4,0	2,5	12:35	12:35	AG	HORNU / Rue de Warquignies	
I	5,0	1,5	12:37	12:36	AD	HORNU / Rue de Binche RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE	
J	5,4	1,1	12:37	12:37	AG	HORNU / Rue de la Chapelle	
K	5,6	0,9	12:38	12:37	TD	HORNU / Rue Grande RONDPOINT : PASSAGE A DROITE	
L	6,1	0,4	12:38	12:38	TD	HORNU / Rue Grande	
M	6,3	0,2	12:39	12:38	AG	HORNU / Rue de Valenciennes (N51)	
N	6,5	0,0	12:39	12:38	TD	<b>BOUSSU / Rue de Valenciennes (N51) FIN DE NEUTRALISATION</b>	
1	0,0	182,0	12:39	12:39	TD	BOUSSU / Rue de Valenciennes (N51) DEPART REEL LANCE	
2	1,4	180,6	12:41	12:40	TD	BOUSSU / Rue François Dorzée (N51)	
3	2,1	179,9	12:42	12:41	AG	BOUSSU / Rue Neuve (N51) 1er PASSAGE SUR LA PLACE DE BOUSSU	
4	2,7	179,3	12:42	12:42	TD	BOUSSU / Rue Neuve (N549)	
5	3,0	179,0	12:43	12:43	TD	BOUSSU / Rue du Cornet (N549)	
6	3,5	178,5	12:44	12:43	AG	BOUSSU / Axiale Borraine	
7	4,0	178,0	12:44	12:44	TD	BOUSSU / Axiale Borraine RONDPOINT : PASSAGE DES 2 COTES	
8	4,5	177,5	12:45	12:45	TD	BOUSSU / Axiale Borraine RONDPOINT : PASSAGE DES 2 COTES	
9	6,1	175,9	12:47	12:47	AG	HORNU / Rue de Warquignies	
10	7,1	174,9	12:49	12:48	AD	HORNU / Rue de Binche RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE	
11	7,5	174,5	12:49	12:49	AG	HORNU / Rue de la Chapelle	
12	7,7	174,3	12:50	12:49	TD	HORNU / Rue Grande RONDPOINT : PASSAGE A DROITE	
13	8,2	173,8	12:50	12:50	TD	HORNU / Rue Grande	
14	8,4	173,6	12:51	12:50	AG	HORNU / Rue de Valenciennes (N51)	
15	10,0	172,0	12:53	12:52	TD	BOUSSU / Rue François Dorzée (N51)	
16	10,7	171,3	12:54	12:53	AG	BOUSSU / Rue Neuve (N51) 2ème PASSAGE SUR LA PLACE DE BOUSSU	
17	11,3	170,7	12:55	12:54	TD	BOUSSU / Rue Neuve (N549)	
18	11,6	170,4	12:55	12:54	TD	BOUSSU / Rue du Cornet (N549)	
19	12,1	169,9	12:56	12:55	AG	BOUSSU / Axiale Borraine	
20	12,6	169,4	12:57	12:56	TD	BOUSSU / Axiale Borraine RONDPOINT : PASSAGE DES 2 COTES	
21	13,1	168,9	12:57	12:56	TD	BOUSSU / Axiale Borraine RONDPOINT : PASSAGE DES 2 COTES	
22	14,7	167,3	13:00	12:59	AG	HORNU / Rue de Warquignies	
23	15,7	166,3	13:01	13:00	AD	HORNU / Rue de Binche RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE	
24	16,1	165,9	13:02	13:00	AG	HORNU / Rue de la Chapelle	
25	16,3	165,7	13:02	13:01	TD	HORNU / Rue Grande RONDPOINT : PASSAGE A DROITE	
26	16,8	165,2	13:03	13:01	TD	HORNU / Rue Grande	
27	17,0	165,0	13:03	13:02	AG	HORNU / Rue de Valenciennes (N51)	
28	18,6	163,4	13:05	13:04	TD	BOUSSU / Rue François Dorzée (N51)	
29	19,3	162,7	13:06	13:05	AD	BOUSSU / Rue Rogier 3ème PASSAGE SUR LA PLACE DE BOUSSU	

30	19,4	162,6	13:06	13:05	AD	BOUSSU / Rue Jules Bonaventure	
31	19,5	162,5	13:06	13:05	AG	BOUSSU / Rue du Moulin	
32	19,6	162,4	13:07	13:05	TD	BOUSSU / Rue du Moulin PASSAGE A NIVEAUX FERME A 13h14	
33	19,8	162,2	13:07	13:06	AD	BOUSSU / Chasse de Saint-Ghislain RONDPOINT : PASSAGE A DROITE	
34	20,4	161,6	13:08	13:06	TD	BOUSSU / Chasse de Saint-Ghislain PN POUR TRAINS MARCHANDISES	
35	20,6	161,4	13:08	13:07	TD	SAINT-GHISLAIN / Rue des Canadiens PN POUR TRAINS MARCHANDISES	
36	21,1	160,9	13:09	13:07	AG	SAINT-GHISLAIN / 4ème Rue RONDPOINT : PASSAGE A GAUCHE	
37	21,3	160,7	13:09	13:08	TD	SAINT-GHISLAIN / 4ème Rue RALENTISSEUR	
38	21,6	160,4	13:09	13:08	TD	SAINT-GHISLAIN / 4ème Rue RONDPOINT : PASSAGE DES 2 COTES	
39	21,8	160,2	13:10	13:08	AG	SAINT-GHISLAIN / Rue du Sas RONDPOINT : PASSAGE A GAUCHE	
40	22,8	159,2	13:11	13:10	AD	SAINT-GHISLAIN / Rue de la Rivière (N547)	
41	23,6	158,4	13:12	13:11	AD	SAINT-GHISLAIN / Rue Defuisseaux (N525) RONDPOINT : PASSAGE A DROITE	
42	23,9	158,1	13:13	13:11	TD	SAINT-GHISLAIN / Rue Defuisseaux (N525) RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE 200m	
43	24,6	157,4	13:14	13:12	AG	SAINT-GHISLAIN / Rue de Chièvres (N525)	
44	28,5	153,5	13:19	13:17	TD	SAINT-GHISLAIN / Rue de Chièvres (N525)	
45	29,7	152,3	13:21	13:19	TD	NEUFMAISON / Rue de Chièvres (N525)	
46	32,5	149,5	13:25	13:23	TD	VAUDIGNIES / Chaussée de Saint-Ghislain (N525)	
47	35,9	146,1	13:30	13:27	TD	CHIEVRES / Chaussée de Saint-Ghislain (N525)	
48	37,8	144,2	13:33	13:30	TD	CHIEVRES / Rue Saint Jean (N525)	
49	38,0	144,0	13:33	13:30	AD	CHIEVRES / Grand'Place (N525)	
50	38,1	143,9	13:33	13:30	TD	CHIEVRES / Rue du Grand Vivier (N525)	
51	38,2	143,8	13:33	13:31	TD	CHIEVRES / Grand'Rue (N525)	
52	39,9	142,1	13:36	13:33	AD	BRUGELETTE / Chaussée de Mons (N56)	
53	41,6	140,4	13:38	13:35	AG	BRUGELETTE / Rue de Bauffe (N523) PN FERME A 14h13 ET 14h47	
54	42,3	139,7	13:39	13:36	TD	BRUGELETTE / Avenue Gabrielle Petit (N523)	
55	42,5	139,5	13:39	13:36	TD	BRUGELETTE / Colonel Daumerie (N523)	
56	43,0	139,0	13:40	13:37	TD	BRUGELETTE / Rue des Combattants (N523)	
57	43,3	138,7	13:40	13:38	TD	BRUGELETTE / Rue de Silly (N523)	
58	47,1	134,9	13:46	13:43	TD	GONDREGNIES / Rue de Gages (N523)	
59	48,8	133,2	13:48	13:45	TD	GONDREGNIES / Rue Ordenape (N523)	
60	49,4	132,6	13:49	13:46	TD	GONDREGNIES / Rue Gambremont (N523)	
61	50,0	132,0	13:50	13:47	TD	GONDREGNIES / Rue Gambremont (N523) OPEN BAR	
62	50,6	131,4	13:51	13:47	AG	GONDREGNIES / Chaussée de Ghislenghien (N57)	
63	51,0	131,0	13:51	13:48	AD	SILLY / Rue Docteur Hubert Dubois	
64	51,6	130,4	13:52	13:49	TD	SILLY / Place Communale	
65	51,8	130,2	13:53	13:49	AG	SILLY / Rue de la Station	
66	53,7	128,3	13:55	13:51	AD	SILLY / Pavé d'Ath (N7)	
67	55,6	126,4	13:58	13:54	AG	BASSILLY / Rue des Ecoles (N263)	
68	56,0	126,0	13:59	13:55	TD	BASSILLY / Place de Bassilly (N263)	
69	56,2	125,8	13:59	13:55	TD	BASSILLY / Rue Thabor (N263)	
70	56,7	125,3	13:59	13:56	TD	BASSILLY / Rue Cavée (N263)	
71	56,6	125,4	13:59	13:56	AG	BASSILLY / Rue Cavée (N263)	
72	57,0	125,0	14:00	13:56	AD	BASSILLY / Rue de Grammont (N263) RONDPOINT : PASSAGE A DROITE	
73	57,1	124,9	14:00	13:56	AG	BASSILLY / Rue de Grammont (N263)	
74	59,1	122,9	14:03	13:59	TD	BEVER / Commijn (N263)	
75	60,6	121,4	14:05	14:01	AD	BEVER / Kerkhove (N263) ENTREE SUR LE CIRCUIT LOCAL	
76	61,5	120,5	14:06	14:02	AG	BEVER / Burcht	



77	63,1	118,9	14:09	14:05	TD	BEVER / Akrenbos	
78	64,2	117,8	14:10	14:06	TD	DEUX-ACREN / Lisière du Bois	
79	66,1	115,9	14:13	14:09	TD	DEUX-ACREN / Rue d'En Haut	
80	66,6	115,4	14:14	14:09	AG	DEUX-ACREN / Rue d'En Bas	
81	67,0	115,0	14:14	14:10	AD	DEUX-ACREN / Rue du Pont	
82	67,4	114,6	14:15	14:10	TD	DEUX-ACREN / Rue du Pont 1er PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE	
83	67,6	114,4	14:15	14:11	TD	DEUX-ACREN / Grand'Rue d'Acren	
84	67,9	114,1	14:16	14:11	AG	DEUX-ACREN / Rue Saint Géréon	
85	68,4	113,6	14:16	14:12	TD	DEUX-ACREN / Rue Léon Lespagnard	
86	68,9	113,1	14:17	14:12	AG	DEUX-ACREN / Chaussée de Grammont (N42)	
87	69,7	112,3	14:18	14:14	AD	LESSINES / Route Industrielle ZONE DE RAVITAILLEMENT FIXE 1000m	
88	71,2	110,8	14:20	14:16	AD	LESSINES / Chemin de Mons à Gand	
89	72,5	109,5	14:22	14:17	AG	LESSINES / Rue de la Loge	
90	73,4	108,6	14:23	14:19	TD	BOIS-DE-LESSINES / Rue de la Loge	
91	75,3	106,7	14:26	14:21	TD	BOIS-DE-LESSINES / Rue d'Ollignies	
92	75,5	106,5	14:26	14:21	TD	BOIS-DE-LESSINES / Rue Basse	
93	77,2	104,8	14:29	14:24	TD	BEVER / Muydt	
94	79,3	102,7	14:32	14:27	TD	BEVER / Broeck	
95	79,6	102,4	14:32	14:27	AD	BEVER / Kerkhove (N263)	
96	80,5	101,5	14:34	14:28	AG	BEVER / Burght	
97	82,1	99,9	14:36	14:30	TD	BEVER / Akrenbos	

98	83,2	98,8	14:37	14:32	TD	DEUX-ACREN / Lisière du Bois	
99	85,1	96,9	14:40	14:35	TD	DEUX-ACREN / Rue d'En Haut	
100	85,6	96,4	14:41	14:35	AG	DEUX-ACREN / Rue d'En Bas	
101	86,0	96,0	14:41	14:36	AD	DEUX-ACREN / Rue du Pont	
102	86,4	95,6	14:42	14:36	TD	DEUX-ACREN / Rue du Pont 2ème PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE	
103	88,7	93,3	14:45	14:39	TD	LESSINES / Route Industrielle ZONE DE RAVITAILLEMENT FIXE 1000m	
104	105,4	76,6	15:09	15:02	TD	DEUX-ACREN / Rue du Pont 3ème PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE	
105	107,7	74,3	15:12	15:05	TD	LESSINES / Route Industrielle ZONE DE RAVITAILLEMENT FIXE 1000m	
106	124,4	57,6	15:36	15:28	TD	DEUX-ACREN / Rue du Pont 4ème PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE	
107	126,7	55,3	15:40	15:31	TD	LESSINES / Route Industrielle ZONE DE RAVITAILLEMENT FIXE 1000m	
108	143,4	38,6	16:03	15:54	TD	DEUX-ACREN / Rue du Pont 5ème PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE	
109	145,7	36,3	16:07	15:57	TD	LESSINES / Route Industrielle ZONE DE RAVITAILLEMENT FIXE 1000m	
110	162,4	19,6	16:31	16:20	TD	DEUX-ACREN / Rue du Pont 6ème PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE	
111	181,0	0,4	16:58	16:45		DEUX-ACREN / Rue du Pont DERIVATION GENERALE A GAUCHE	
112	181,4	0,0	16:58	16:46	TD	DEUX-ACREN / Rue du Pont ARRIVEE	

## Règlement particulier

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le **GRAND PRIX CRIQUELION** est organisé par l'**ENTENTE CYCLISTE ACRENOISE asbl** et se dispute sous les règlements de l'UCI. L'épreuve se dispute le samedi 18 mai 2013 au départ de Boussu (Belgique) pour une arrivée à Deux-Acren (Belgique). L'épreuve est la 4ème manche de la **LOTTO-TOPCOMPETITION U27 2013**.

### ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs Hommes Espoirs ou Elites U27. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.  
L'épreuve est classée en classe 1.2. et attribue, conformément au règlement UCI, les points suivants : 40 ; 30 ; 16 ; 10 ; 12 ; 8 ; 6 ; 3pts.

### ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Le **GRAND PRIX CRIQUELION** est ouvert, suivant l'article 2.1.005 du règlement UCI, aux équipes des catégories : Equipes Continentales Professionnelles UCI Belges - Equipes Continentales UCI - Equipes Nationales - Equipes Régionales - Equipes de Club. Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs, selon l'article 2.2.003 du règlement UCI. L'engagement des groupes sportifs engagés en **LOTTO-TOPCOMPETITION U27 2013** se fait via le site [www.belgiacycling.be](http://www.belgiacycling.be). Pour les équipes invitées, il se fait au moyen des bulletins officiels de l'UCI. Le bulletin officiel d'engagement UCI, dûment rempli, doit être renvoyé **avant le jeudi 18 avril 2013** à l'organisateur.

### ARTICLE 4 : PERMANENCES

La permanence de départ se tient le samedi 18 mai 2013 de 9h00 à 11h45 à la Maison Communale de Boussu (salle du Conseil Communal), rue François Dorzée 3 à 7300 BOUSSU (BEL). La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence le samedi 18 mai 2013 de 9h00 à 10h15. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 10h30 à la Maison Communale de Boussu (salle des Mariages), rue François Dorzée 3 à 7300 BOUSSU (BEL). La permanence d'arrivée se tient le samedi 18 mai 2013 à partir de 13h30 à 18h00 au Stade des Camomilles, rue de l'Ordre à 7864 DEUX-ACREN (BEL).

### ARTICLE 5 : RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164.510 MHz. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition par la R.L.V.B. moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

### ARTICLE 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 3 voitures **MAVIC BENELUX**.

### ARTICLE 7 : SÉCURITÉ

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course et/ou de son adjoint, les officiels et par la Police Fédérale. Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

### ARTICLE 8 : CONTRÔLE DE DÉPART

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le samedi 18 mai 2013 pendant la présentation des coureurs entre 11h19 et 12h15 sur le podium. Les doubles dossards sont obligatoires. Chaque coureur est tenu de se présenter sur la ligne du départ officiel, d'où il partira en direction du départ officiel. L'organisateur demande à ce que la signature des coureurs se fasse par équipe et suivant l'ordre préétabli dans le présent guide technique.

### ARTICLE 9 : DÉLAI D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

### ARTICLE 10 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage a lieu aux Entreprises Didier Delauw (à l'arrière du podium) rue du Pont 5 à 7864 Deux-Acren (BEL), au local indiqué « Contrôle Médical ». Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.



#### ARTICLE 11 : CLASSEMENTS

Le classement général sera établi au temps.

#### ARTICLE 12 : TABLEAUX DES PRIX

##### PRIX DU CLASSEMENT INDIVIDUEL (6010€)

1<sup>er</sup> : 2425€ - 2<sup>ème</sup> : 1210€ - 3<sup>ème</sup> : 607€ - 4<sup>ème</sup> : 305€ - 5<sup>ème</sup> : 240€ - 6<sup>ème</sup> : 180€ - 7<sup>ème</sup> : 180€ - 8<sup>ème</sup> : 118€ - 9<sup>ème</sup> : 118€ - 10<sup>ème</sup> : 57€ - 11<sup>ème</sup> : 57€ - 12<sup>ème</sup> : 57€ - 13<sup>ème</sup> : 57€ - 14<sup>ème</sup> : 57€ - 15<sup>ème</sup> : 57€ - 16<sup>ème</sup> : 57€ - 17<sup>ème</sup> : 57€ - 18<sup>ème</sup> : 57€ - 19<sup>ème</sup> : 57€ - 20<sup>ème</sup> : 57€

#### ARTICLE 13 : PROTOCOLE

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio dans un espace spécialement prévu. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel général ainsi que le leader de la LOTTO-TOPCOMPETITION U27 2013 doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter après le contrôle antidopage à la salle de presse pour interviews.

#### ARTICLE 14 : PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable. Par ailleurs, l'utilisation d'oreillettes est interdite.

#### ARTICLE 15 : FLÈCHES DE DIRECTION

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Une vérification du fléchage sera réalisée 4h avant le passage des coureurs. Dès lors, les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs.

#### ARTICLE 16 : DIRECTEUR DE COURSE

La fonction de directeur de course sera effectuée par Monsieur CRIQUIELION Claude, rue Glacénée 24c à 7864 DEUX-ACREN (BEL) assisté de Monsieur HAEGEMAN Laurent, rue Culant 116 à 7864 DEUX-ACREN (BEL).

#### ARTICLE 17 : INDEMNITÉS DE PARTICIPATION

Les indemnités de participation pour les équipes invitées seront payées par L'ENTENTE CYCLISTE ACRENOISE asbl, conformément au règlement de l'UCI 2.2.009 lors de l'inscription à la permanence. **Si l'équipe invitée n'est pas présente avec 7 coureurs au départ, les indemnités peuvent être diminuées de 10% par coureur absent.**

#### ARTICLE 18 : RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant un fait ou une décision intervenue durant la course est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur. Toutefois les réclamations contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

## Règlement Top Competition '13

### A. BUT

Organiser une Lotto-Topcompétition U27 pour clubs et équipes continentales belges reprenant les épreuves suivantes, fixées par la Commission Route nationale :

- 1<sup>er</sup> dimanche 10 mars: DEINZE-YPRES (COURSE DES CHATS)
- 2<sup>ème</sup> dimanche 14 avril: ZELLIK-GALMAARDEN
- 3<sup>ème</sup> dimanche 5 mai: CIRCUIT DE WALLONIE FLEURUS
- 4<sup>ème</sup> samedi 18 mai: G.P. C. CRIQUIELION DEUX-ACREN
- 5<sup>ème</sup> dimanche 2 juin: MEMORIAL PHILIPPE VANCONINGSLOO – WAVRE-RIJMENAM
- 6<sup>ème</sup> dimanche 16 juin: FLECHE ARDENNAISE HERVE
- 7<sup>ème</sup> samedi 29 juin: CIRCUIT HET NIEUWSBLAD ZOTTEGEM
- 8<sup>ème</sup> jeudi 11 juillet: GRAND PRIX DE LA VILLE DE GEEL
- 9<sup>ème</sup> dimanche 14 juillet: CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES BORLO
- 10<sup>ème</sup> dimanche 4 août: ANTWERPSE HAVENPIJL

Les épreuves **en ligne** appartiennent au calendrier UCI 2013 sous la classe ME 1.2. Une épreuve ne peut entrer en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition U27 2013 que lorsque son parcours aura été positivement évalué à l'issue d'une reconnaissance effectuée par une représentation de la Commission Route nationale.

### B. PARTICIPATION

#### 1) Généralités

Doivent poser leur candidature par lettre recommandée auprès du Secrétariat de la Commission Route, Avenue du Globe 49 à 1190 Bruxelles, avant le **07/12/2012** (date de la poste faisant foi) :

- des clubs belges, avec mention des noms et des codes UCI des coureurs Espoirs et Elites U27 qui feront partie de l'équipe en 2013.
- les sélections régionales (= sélections FCWB et/ou WBV), avec mention des épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Finalement, la Commission Route nationale, en concertation avec la Commission Technico-Sportive, désignera les équipes de clubs belges qui pourront participer à la Lotto-Topcompétition U27 2013. Pour ce faire, il sera tenu compte des arguments suivants, dans l'ordre :

- 1.1 Le résultat éventuel de l'équipe dans la Lotto-Topcompétition U27 2012 ou de la Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c/U23 2012.
- 1.2 Le nombre de coureurs affiliés (minimum 10 coureurs U27 belges)
- 1.3 La qualité des coureurs
- 1.4 L'absence sur une épreuve de la Lotto-Topcompétition U27 2012 peut influencer le choix des équipes pour participer à la Lotto-Topcompétition U27 2013.

- **Les équipes continentales route UCI belges, qui sont obligées de participer à chaque épreuve comptant pour la Lotto-Topcompétition U27 2013 et qui entrent en ligne de compte pour les classements afférents, seront en outre invitées d'office pour participer aux épreuves comptant pour la Lotto-Topcompétition U27 2013**
- **Les équipes continentales professionnelles UCI belges peuvent participer s'ils sont invités par un organisateur et s'il reste de la place. Leur participation n'entre pas en ligne de compte pour les classements afférents.**

Chaque organisateur doit inviter au moins 5 équipes étrangères (à choisir parmi des équipes continentales, équipes de clubs, équipes régionales ou nationales). Au plus tard 30 jours avant l'épreuve, les noms et le genre de ces équipes doivent être communiqués au Secrétariat de la Commission Route nationale par e-mail (marc.bollen@belgijncycling.be).

De plus, chaque organisateur peut attribuer des wild cards à des équipes belges (de clubs et/ou régionales) ou, moyennant une autorisation préalable de la Commission route, à des équipes étrangères frontalières et doit informer les équipes retenues et le Secrétariat de la Commission Route nationale de son choix au plus tard 2 mois avant l'épreuve.

Les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges qui sont retenues s'engagent à participer à toutes les épreuves de la Lotto-Topcompétition U27. Chaque équipe engagée devra, en cas de non participation, payer une amende conformément aux règlements de l'UCI, avec toutefois un minimum € 250,00, laquelle servira à dédommager l'organisateur.

Un maximum de 28 équipes peut participer à chaque épreuve comptant pour la Lotto-Topcompétition U27. Le nombre de participants par équipe est de maximum 7 et de minimum 5.

#### 2) Quels clubs et coureurs entrent en ligne de compte pour les classements de la Lotto-Topcompétition U27 2013 ?

Seules les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges retenues entrent en ligne de compte pour les points comptant pour la Lotto-Topcompétition U27 2013, à condition qu'elles sélectionnent dans chaque épreuve que des coureurs nés en 1987 ou après, **exception faite pour un seul coureur qui peut être âgé au-delà de 26 ans. Ce coureur n'entre pas en ligne de compte pour les classements de la Lotto-Topcompétition U27 2013 (ni individuel, ni par équipes) ; il entre seulement en ligne de compte pour le classement du jour et des prix afférents. Dans le cas où une équipe aligne plus d'un coureur au-delà de 26 ans, son équipe ni les coureurs de son équipe n'entrent en ligne de compte pour les classements individuel ou par équipes de la Lotto-Topcompétition U27. Les coureurs d'une telle équipe entreraient en ligne de compte**



### de compte que pour le classement individuel du jour de l'épreuve et les prix afférents.

Une équipe de club belge ou une équipe continentale sur route belge peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère, toutefois ces coureurs n'entreront pas en ligne de compte pour le classement interclubs ni pour le classement individuel; **seulement pour le classement du jour de l'épreuve et les prix afférents.**

### 3) Confirmation des inscriptions

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, au travers du système d'inscription en ligne, le formulaire original d'inscription, dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves, par le site internet de la RLVB ([www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be)). 48 heures avant l'heure de départ de l'épreuve, les équipes envoient online par le site internet de la RLVB le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour à l'organisateur, reprenant les noms et les codes UCI des titulaires et de max. 50 % de réserves.

### C. REGLEMENTATION

- Un règlement type est établi pour toutes les courses susmentionnées (excepté pour des classements annexes éventuels).
- La distance de chaque Lotto-Topcompétition U27 ne dépassera pas les 180 km.
- L'arrivée des épreuves doit être prévue pour 17h00 au plus tard.
- L'ordre des voitures d'équipes est déterminé comme suit:
  - lors de la première épreuve:
    - un premier tirage au sort pour toutes les équipes présentes à la réunion des directeurs sportifs, qui ont respecté les modalités d'inscription.
    - un deuxième tirage au sort pour les équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs ou qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription;
  - pour les autres épreuves:
    - un premier tirage au sort pour toutes les équipes présentes à la réunion des directeurs sportifs et qui ont respecté les modalités d'inscription.
    - Lors de ce tirage au sort, les équipes qui entrent en ligne de compte pour les classements de la Lotto-Topcompétition U27 seront placées entre elles dans l'ordre décroissant des points au classement par équipes actualisé de la Lotto-Topcompétition U27.
    - un deuxième tirage au sort pour les équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs ou qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription;
- Les coureurs à qui un transfert est accordé pendant la compétition de la Lotto-Topcompétition U27, ne peuvent pas gagner des points pour le classement interclubs de la Lotto-Topcompétition U27 pour leur nouveau club; leurs points comptent bien pour le classement individuel.

### D. PRIX & POINTS

Les prix des épreuves sont déterminés selon les barèmes en vigueur.

### E. CLASSEMENTS

#### 1) Généralité

Seules les équipes inscrites pour la Lotto-Topcompétition U27 et qui sélectionnent uniquement des coureurs U27 (sauf un seul coureur de plus de 26 ans), entrent en ligne de compte pour les classements suivants. Chaque résultat de course est lié à un:

- **Classement par points pour les équipes**
  - Pour établir le classement par équipes de chaque épreuve, les temps réalisés par les trois meilleurs coureurs belges U27 de chaque équipe sont additionnés. Les coureurs de nationalité étrangère n'entreront pas en ligne de compte pour le classement par équipes.
  - En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.
  - Les points suivants seront attribués aux 28 premières équipes dans l'ordre décroissant : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 21 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point jusqu'à la 28ème place. Les points sont attribués plus loin dans le cas où des équipes qui n'entrent pas en ligne de compte s'intercalent.
- **Classement général aux points pour les équipes (seulement pour les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges retenues et qui, dans toutes les épreuves, ne participent qu'avec des coureurs nés en 1987 ou après, exception faite pour un seul coureur qui peut être plus âgé mais qui n'entre pas en ligne de compte pour les classements)**
  - Pour déterminer le classement général par équipes\*, les points obtenus par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.
  - Les équipes classées ex-aequo en points dans le classement général de la Lotto-Topcompétition U27 seront classées en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) par l'équipe dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) par les coureurs des équipes concernées.
  - Pour le classement final pour lequel seules les équipes belges entrent en ligne de compte qui se sont inscrites à l'avance pour toutes les épreuves de la Lotto-Topcompétition, il y a des prix en espèces pour un montant de 20.000€ répartis selon le barème suivant : 2500€ ; 2000€ ; 1750€ ; 1500€ ; 1250€ ; 1100€ ; 1000€ ; 950€ ; 850€ ; 800€ ; 750€ ; 700€ ; 650€ ; 600€ ; 600€ ; 600€ ; 600€ ; 600€ ; 600€ ; 600€ ; 600€
- **Classement individuel par points (seulement pour les coureurs belges des équipes de clubs belges retenues ou des équipes continentales sur route belges nés en 1987 ou après, exception faite pour un seul coureur qui peut être plus âgé mais qui n'entre pas en ligne de compte pour les classements)**
  - Doté de points pour les 26 premiers dans chaque Lotto-Topcompétition U27 selon le barème ci-après : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 21 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point.
  - Le classement individuel par points final est doté de 5.000€ (10 prix) de prix en espèces selon le barème suivant : 1000€ ; 800€ ; 600€ ; 500€ ; 450€ ; 350€ ; 350€ ; 350€ ; 300€ ; 300€
  - Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel aux points de la "Lotto-Topcompétition U27" seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) dans les différentes épreuves. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera déterminant.

### F. DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la Lotto-Topcompétition U27 sont de la compétence exclusive de la Commission Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Route sont irrévocables et sans appel. Chaque organisateur prévoira des fleurs à remettre lors de la cérémonie protocolaire au leader individuel dans la Lotto-Topcompétition.

## Accréditations



## Véhicules en course





# ŠKODA

Garage

# AVIP-ATH

C'est géant

Rue des Prés du Roy, 17 à 7800 Ath

**068/26 41 41**

ŠKODA

Pol et Vincent Lorfèvre



[www.avip-ath.be](http://www.avip-ath.be)

# Grand Prix José Dubois



## LUNDI 15 JUILLET 2013

Course Kermesse pour Professionnels  
Kermiskoers voor wielersprofs

Départ/Start : 14 h/u 163,8 km 14 tours/ronden (11,7 km)

Arrivée/Aankomst : 17 h/u 45 Isières Cambry (Ath)

[www.grandprixjosedubois.be](http://www.grandprixjosedubois.be)

